OBJECTIF

Pour les femmes, l'éducation joue un rôle essentiel pour favoriser l'égalité des genres, la prospérité économique, la santé et plus encore. Depuis plus d'un siècle, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) s'appuie sur ce principe et joue un rôle important pour promouvoir les droits et le leadership des femmes dans toutes les sphères de la société. Dans le cadre de ses travaux visant à promouvoir l'éducation des femmes, la FCFDU offre aux futures chefs de file du financement par l'entremise de ses programmes de bourses d'études et de recherche. Ces bourses peuvent servir à financer des études aux cycles supérieurs dans un éventail de domaines.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE ET VALEUR POUR 2027-2028

Au cours de l'année universitaire 2027-2028, la Fondation de la FCFDU accordera **seize (16) bourses d'études à des étudiantes à temps plein aux cycles supérieurs** (maîtrise ou doctorat). Ces bourses d'une valeur allant **de 5 000 $ à 20 000 $** sont offertes pour une durée d'**un (1) an**.
Les candidates peuvent présenter jusqu'à **deux** demandes de bourses différentes.

Bourse	Domaine d'études/Admissibilité	Valeur ($ CA)	Nombre de bourses
Bourses Alice E. Wilson	Décernées à des étudiantes adultes qui reprennent des études aux cycles supérieurs dans n'importe quel domaine, au Canada ou à l'étranger, *après au moins trois années d'interruption*. Quatre bourses seront décernées (deux à la maîtrise et deux au doctorat).	5 000 $	4
Bourse de la famille Massey	Décernée à une femme poursuivant des études de maîtrise ou de doctorat en musique ou en arts visuels, comme la peinture, la sculpture ou l'art textile, au Canada ou à l'étranger. Deux bourses seront décernées, soit une à la maîtrise et une au doctorat.	5 000 $ (maîtrise) 5 000 $ (doctorat)	2
Bourse en sciences humaines Linda Souter	Décernée à une étudiante à la maîtrise ou au doctorat en sciences humaines, au Canada ou à l'étranger. Les sciences humaines peuvent inclure la langue et la littérature anglaises, l'histoire, la philosophie, le cinéma, les communications et la culture.	6 000 $	1
Bourses commémoratives École polytechnique	Décernées à des étudiantes poursuivant des études dans n'importe quel domaine, au Canada ou à l'étranger. Les candidates doivent démontrer la pertinence de leurs travaux pour les femmes. Ces bourses commémorent les quatorze femmes assassinées lors de la tuerie de l'École polytechnique de Montréal en 1989.	5 000 $ (maîtrise) 7 000 $ (doctorat)	2

Bourse Georgette Lemoyne	Décernée à une étudiante poursuivant des études aux cycles supérieurs en français, dans n'importe quel domaine, au Canada ou à l'étranger. La demande doit être présentée en français.	5 000 $	1
Bourse de recherche Margaret McWilliams	Décernée à une femme ayant terminé au moins une année civile d'un programme de doctorat à temps plein et inscrite à des études à temps plein, au Canada ou à l'étranger, au moment de la présentation de la demande.	11 000 $	1
Bourse Ruth Binnie *	Décernée à une étudiante à la maîtrise dans un domaine axé sur au moins un des aspects parmi l'écologie humaine, l'économie familiale et la famille, et les sciences du consommateur, au Canada ou à l'étranger. Une attention particulière sera accordée aux candidates qui poursuivent des études aux cycles supérieurs en éducation.	6 000 $	1
Bourse de l'Association canadienne d'économie familiale (ACEF) *	Décernée à une étudiante à la maîtrise ou au doctorat en écologie humaine ou en sciences familiales ou du consommateur, dans une université canadienne.	6 000 $	1
Bourse commémorative de la FCFDU	Décernée à une étudiante à la maîtrise en sciences, technologie, génie ou mathématiques, au Canada ou à l'étranger.	8 000 $	1
Prix testamentaire de la FCFDU en mémoire de Kathryn Wilkinson	Décerné à une femme ayant terminé une année civile d'un programme de doctorat à temps plein au moment de la présentation de la demande. La thèse doctorale doit porter sur la promotion de l'égalité des genres, mais peut s'inscrire dans n'importe quel domaine d'études. Les études peuvent se dérouler au Canada ou à l'étranger.	8 300 $	1
Bourse des femmes autochtones de la FCFDU	Décernée à une femme autochtone du Canada poursuivant des études à temps plein dans une université canadienne dans un domaine tel que le droit, la médecine ou les sciences infirmières, ou encore, à la maîtrise dans un domaine lié à des questions importantes touchant les personnes autochtones du Canada.	*Variable — jusqu'à 20 000 $ Renouvelable, selon certaines conditions.	1

*** Bourse de recherche prédoctorale Margaret McWilliams :** Les étudiantes doivent avoir terminé une année d'études complète d'un programme de doctorat avant de pouvoir présenter une demande.

*** Bourse Ruth Binnie et Bourse de l'ACEF :** *L'écologie humaine est une discipline en évolution qui comprend des domaines tels que la nutrition humaine, la science des aliments, l'habitation et l'esthétique, l'architecture, la*

gestion des ressources financières, les vêtements et les textiles, les relations familiales, la sexualité humaine et le développement humain.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- S'identifier en tant que femme;
- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, ou avoir une preuve de statut de personne protégée provenant d'Immigration et Citoyenneté Canada (les personnes dont la demande est en cours ne sont pas admissibles);
- Être inscrite ou avoir été acceptée dans un programme de maîtrise ou de doctorat à temps plein en 2027-2028 dans une université reconnue à la date limite de présentation des demandes, et répondre aux exigences de la bourse en question;
- Obtenir son diplôme au printemps 2028 ou plus tard.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- **Seules les 225 premières demandes soumises seront acceptées.**
- Les candidates peuvent présenter jusqu'à **deux** demandes de bourses différentes.
- Les candidates doivent être inscrites ou avoir été acceptées dans un programme d'études aux cycles supérieurs à temps plein en 2027-2028 dans une université reconnue et répondre aux exigences de la bourse pour laquelle elles présentent une demande. Une preuve d'inscription est requise au moment de la présentation de la demande. (Les relevés de notes ne seront pas acceptés.)
- Les candidates ayant été acceptées dans un programme devront soumettre une offre d'admission au moment de la présentation de la demande.
- Les dates des examens d'approbation et de l'approbation finale doivent être précisées dans la demande si l'approbation d'examens éthiques ou de recherche est requise.
- Les demandes seront examinées par un comité multidisciplinaire. Les termes techniques doivent être réduits au minimum.
- Les programmes suivants ne sont pas admissibles :
    - Les programmes de premier cycle;
    - Les programmes d'études supérieures à temps partiel ou d'été seulement;
    - Les programmes menant à un certificat.
- Les candidates retenues doivent être inscrites à l'université indiquée dans leur demande pour toute la durée de la période de financement. Une preuve d'inscription est requise pour que les fonds soient versés.
- Les boursières doivent faire approuver tout changement de projet, de programme ou de direction de recherche par la FCFDU afin de continuer à recevoir leur financement.
- Les bourses d'études et de recherche de la FCFDU ne peuvent pas être divisées.
- Les bourses d'études et de recherche de la FCFDU ne sont pas renouvelables.
- Les titulaires :
    - ne peuvent recevoir qu'une seule bourse de la FCFDU par année;

- ne peuvent recevoir la même bourse deux années consécutives;
- peuvent détenir simultanément plusieurs bourses;
- ne peuvent recevoir plus de **trois** bourses de la FCFDU au cours de leur vie, ou plus de deux bourses de la FCFDU pour le même grade.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **11 janvier 2027, à 15 h (HE)** au https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/CFUW_FR/

Des directives détaillées se trouvent sur le formulaire de demande. Seules les demandes complètes seront évaluées, et **aucune** demande de report de la date limite ne sera accordée.

Voici les deux composantes du processus de demande :

1. **Formulaire de demande :** Il est recommandé de lire attentivement les lignes directrices et les directives avant de remplir le formulaire, qui doit comprendre ce qui suit :
   - Une déclaration d'intention décrivant la thèse ou le plan de recherche;
   - Un curriculum vitæ universitaire présentant les réalisations universitaires, les publications, les intérêts dans le domaine de la recherche scientifique, et les compétences acquises grâce aux diplômes universitaires et à l'expérience connexe;
   - Une preuve d'inscription **ou** une offre d'admission si la candidate n'a pas encore commencé ses études.

2. **Formulaires d'évaluation de personnes répondantes :** Il faut soumettre **deux** formulaires d'évaluation de personnes répondantes. Au moins un des formulaires doit être rempli par une personne répondante du milieu universitaire. Le deuxième peut être rempli par une personne répondante du milieu universitaire ou par une personne qui connait bien la candidate.

   Le formulaire d'évaluation de la personne répondante peut être téléchargé à partir du portail. Seules les évaluations faites sur le formulaire disponible sur le portail seront acceptées. Chaque personne répondante doit remplir et soumettre le formulaire à la candidate afin qu'il puisse être téléversé et sauvegardé avec la demande. Les candidates sont responsables d'informer leurs personnes répondantes de la date limite et de leur donner assez de temps pour remplir le formulaire.

Remarques :
- Les candidates ne sont pas tenues de soumettre un relevé de notes.
- Intelligence artificielle (IA) : Les outils d'IA peuvent s'avérer utiles pour remplir un formulaire de demande, mais la déclaration d'intention doit être le fruit de la réflexion personnelle de la candidate et le reflet de sa propre voix. Ainsi, toute personne qui se sert des outils d'IA doit s'assurer de l'originalité de tous les renseignements inclus dans la demande.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) confirmera l'admissibilité des candidates avant de transmettre les demandes au comité de sélection de la Fondation de la FCFDU, qui procèdera à l'examen et à l'évaluation des demandes, ainsi qu'à la sélection des boursières. Le comité de la FCFDU évalue les candidates en fonction de leur rendement et de leurs réalisations scolaires, de leur potentiel et de leur capacité à être des chefs de file dans leur domaine d'études.

Toutes les candidates seront informées des résultats du processus de sélection en **juin 2027**.

DEMANDES RETENUES

Les candidates retenues devront signer un contrat confirmant qu'elles acceptent les modalités et les conditions de la bourse. Elles devront en outre soumettre tout renseignement nécessaire au paiement de la bourse, comme leur numéro d'assurance sociale (NAS) et leurs renseignements bancaires.

Les boursières sont responsables d'informer Universités Canada/PBEC et la Fondation de la FCFDU de tout changement à leurs coordonnées en tenant ces informations à jour sur le portail en ligne.

Les noms, les notices biographiques et les photos des boursières pourraient être utilisés dans le cadre d'initiatives de promotion de la FCFDU. Cette dernière ainsi que la Fondation de la FCFDU demandent à être mentionnées dans la page de remerciements de toute publication résultant de travaux réalisés lors de la période couverte par une de leurs bourses.

VERSEMENT

- Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs. Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines.
- Universités Canada/PBEC versera le montant de la bourse au nom de la Fondation de la FCFDU par transfert électronique de fonds (TEF). **Veuillez noter que les paiements par TEF ne peuvent être effectués que sur un compte bancaire canadien ET que le compte bancaire doit être au nom de la boursière.**
- Remarque : La bourse de recherche Margaret McWilliams et la bourse commémorative de la FCFDU sont payables en deux versements (un entre août et septembre et l'autre entre décembre et janvier). Le deuxième versement est effectué quand la Fondation de la FCFDU reçoit le rapport de la direction de recherche indiquant que des progrès satisfaisants ont été accomplis.

La FCFDU est une organisation non partisane et autofinancée comptant plus de 6 500 membres faisant partie de plus de 95 clubs dans toutes les provinces du Canada. Depuis sa création en 1919, la FCFDU œuvre à améliorer la situation des femmes ainsi qu'à promouvoir les droits de la personne, l'éducation publique, la justice sociale et la paix. Des renseignements complémentaires sur la FCFDU se trouvent sur le site Web www.cfuw.org/fr.

L'administration des bourses d'études et de recherche de la Fondation de la FCFDU a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA

Réf. : Bourses d'études et de recherche de la FCFDU
350, rue Albert, bureau 1610, Ottawa (Ontario) K1R 1A4

Scholarship Partners Canada.
Partenaires en bourses d'études Canada.

Tél. : 613 563-1236 **Sans frais :** 1 844 567-1237 **Soutien en ligne :** pbec.univcan.ca